Elections législatives du 5 Mars 1967 - Première Circonscription : AURILLAC

Augustin CHAUVET

CANDIDAT D'ACTION DEMOCRATIQUE, PAYSANNE ET SOCIALE Ve REPUBLIQUE



Officier de la Légion d'Honneur
MAIRE DE MAURIAC - CONSEILLER GENERAL DE SALERS
Vice-Président de l'Association des maires du Cantal
Président-fondateur du « FOYER CANTALIEN »
Membre du Conseil d'administration
de la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'H.L.M.
Président du Herd-book Salers,
du Syndicat de contrôle laitier du Cantal
et de la Fédération des syndicats de contrôle laitier du Massif Central

Député sortant

Chers concitoyens,

Républicain conséquent,

respectueux du suffrage universel qui s'est prononcé à une majorité de 62,42 % dans notre département, en faveur du général de Gaulle, et pour une politique d'indépendance nationale, de stabilité gouvernementale et de progrès social, à l'élection présidentielle du 19 décembre 1965,

j'ai accepté l'investiture de la Ve République,

conscient au surplus de l'intérêt que présentera pour le Cantal la présence parmi ses élus d'un de ses enfants les plus éminents,

le Premier ministre, M. Georges Pompidou.

***

Vous me connaissez. Voilà déjà onze ans que j'ai l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale. Plus encore que sur des déclarations, *vous pouvez me juger sur des actes.*

Au cours de mes mandats successifs, je me suis fait le défenseur des justes causes en multipliant démarches et interventions chaque fois qu'un citoyen, une famille, une profession, une commune ou toute autre collectivité se trouvaient en difficulté et faisaient appel à mon concours.

A tous, sans distinction de partis ou d'opinions, j'ai tenu à apporter une aide et un appui efficaces.

Nul appel n'est resté sans réponse.

***

Agriculteurs. En étroit accord avec vos organisations professionnelles, je suis intervenu auprès des autorités compétentes et du F.O.R.M.A. pour favoriser les exportations destinées à dégager le marché des produits laitiers et ceux de l'élevage. Cette action devra être énergiquement poursuivie pour enrayer la mévente actuelle des jeunes animaux maigres et revaloriser leurs cours.

L'agriculture restant, pour longtemps encore, la principale richesse du Cantal, sa prospérité, qui conditionne celle du commerce des villes et des bourgs, se place au premier rang de mes préoccupations.

Artisans. J'ai lutté pour vous faire exonérer de la taxe complémentaire, améliorer en votre faveur le nouveau régime de la T.V.A. et éviter que le nouveau régime fiscal de la construction vous fasse perdre les exonérations dont vous bénéficiiez. J'ai également proposé et voté la loi accordant le bénéfice de la Sécurité Sociale à tous les travailleurs indépendants.

Commerçants et industriels. Qu'il s'agisse de la suppression de la taxe complémentaire, de la majoration des abattements à la base, de la réforme du régime fiscal de la T.V.A., j'ai toujours œuvré, en liaison avec mes collègues de l'Amicale parlementaire des Petites et Moyennes entreprises pour sauvegarder vos légitimes intérêts.

A ceux d'entre vous qui ont cherché à développer leur entreprise ou à créer une industrie nouvelle, j'ai apporté mon entier concours. Je le leur continuerai, tout en m'efforçant de faire accroître l'importance des avantages qui leur sont consentis par les Pouvoirs publics et qui se révèlent insuffisants.

Ouvriers, employés. Vous êtes les premiers intéressés au développement économique de notre région, qui doit vous assurer, en même temps que la stabilité de l'emploi, une plus juste rémunération. J'ai conscience d'y avoir contribué, au cours des dix dernières années, par un investissement dans la construction, s'élevant à près de cinq milliards (A.F.), procurant ainsi du travail aux entreprises et des salaires aux ouvriers du bâtiment.

Anciens combattants. Je n'ai cessé de soutenir vos justes revendications, et notamment l'application du rapport constant et l'extension de la carte du combattant aux Internés en Suisse et aux anciens d'Algérie, me refusant à considérer la guerre algérienne, qui a fait 25.000 morts et quelques 75.000 blessés et mutilés, comme une opération de maintien de l'ordre.

Pour *les personnes âgées et infirmes* qui, étant les plus faibles, doivent être les mieux protégées, j'ai contribué, par mes interventions, à une augmentation des allocations et pensions de vieillesse du régime général et du régime agricole, à un relèvement du plafond des ressources et une extension de l'assurance maladie et chirurgie à certaines catégories qui en étaient exclues. Certes, il reste, dans ce domaine, beaucoup à faire, ainsi que dans celui des handicapés physiques et de l'enfance inadaptée. Je m'y emploierai de mon mieux. J'ai déjà été heureux d'apprendre que, sur mon intervention, M. le Premier ministre a accordé les crédits nécessaires à la construction, dès 1967, d'une Ecole de Perfectionnement, à Aurillac, destinée à accueillir 286 enfants, dont 228 internes et 58 externes.

Pour *les jeunes*, dont je connais les difficultés et les aspirations, et dont la formation intellectuelle et professionnelle doit être un des principaux objectifs du Gouvernement, il convient de mettre tout en œuvre afin de leur faciliter le départ dans la vie.

Depuis 1958, un effort sans précédent a été accompli dans le domaine des constructions scolaires aussi bien sur le plan national que dans notre département. La prochaine législature considérera comme une de ses tâches les plus urgentes et les plus indispensables la continuation de cette politique de l'école. Comme je l'ai fait dans le passé, je m'y consacrerai sans réserve. En ce moment même, je m'emploie à la création, à Aurillac, d'une Ecole spécialisée de scieurs, affuteurs et mécaniciens de scierie, demandée par le Syndicat des Exploitants forestiers du Cantal.

D'autre part, et surtout en considération des besoins en logements des jeunes ménages et de leurs enfants, j'ai créé, il y a douze ans, le Foyer Cantalien, qui loge déjà 1 000 familles, dont près des deux tiers sur le territoire de la circonscription d'Aurillac.

Les besoins et les ressources des collectivités locales. Ainsi que le révèle le Ve Plan, les collectivités locales (départements et communes) sont appelées à prendre une part de plus en plus importante dans l'équipement de la Nation. Qu'il s'agisse des adductions d'eau, d'assainissement, de la voirie, des constructions scolaires, de l'électrification, la part laissée à la charge des départements et des communes ne cesse de s'accroître. Or pour faire face à ces dépenses en augmentation constante, départements et communes n'ont d'autres ressources, en dehors de la taxe locale, limitée pour beaucoup de communes au minimum garanti, que le produit de centimes dont la valeur reste immuable. Elles se trouvent ainsi amenées, pour se procurer les nouvelles recettes qui leur sont indispensables, à augmenter continuellement le nombre des centimes et à imposer ainsi aux contribuables des charges de plus en plus lourdes.

La solution de ce problème majeur ne peut se trouver que dans une augmentation de la participation de l'Etat aux dépenses des départements et des communes, par voie notamment de transfert de charges, ou, ce qui serait encore mieux, par une augmentation de leurs recettes fiscales, comme c'est le cas dans de nombreux pays, et notamment dans la plupart de ceux du Marché Commun. C'est aussi à quoi devra s'employer la prochaine législature, car ce problème requiert une solution urgente.

Tourisme. Après l'agriculture, le tourisme tend à devenir la seconde richesse du département. Dans une louable émulation, les collectivités et les particuliers ont rivalisé d'efforts méritoires pour la création et l'amélioration des équipements collectifs (stades, piscines, terrains de camping, villages de vacances, etc.) et particuliers (hôtels, auberges, gîtes ruraux, etc.). Pour continuer ces réalisations, une aide financière et des avantages fiscaux plus importants devront être consentis si l'on veut que le Cantal occupe, dans le domaine du tourisme, la place que devraient lui valoir l'incomparable beauté de ses sites, et de ses monuments, son air pur et le calme de ses montagnes et de ses vertes vallées.

Relations ferroviaires et routières. Il va sans dire que l'expansion industrielle et touristique exige impérieusement le maintien des actuelles relations ferroviaires et l'amélioration des communications routières.

Pour l'accomplissement de ce programme, je vous propose une fois encore le concours de mon activité et de mon amical dévouement.

VIVE LE CANTAL, VIVE LA FRANCE, VIVE LA REPUBLIQUE !

Augustin CHAUVET
DEPUTE SORTANT

remplaçant éventuel :
Georges PINEAU

VU, LE CANDIDAT.

Imprimerie Moderne - Aurillac